INSCRIPTION

Marché de Noël de Saint-Trojan-les-Bains

Samedi 12 décembre 2026

L'évènement se déroulera autour du marché couvert !

Veuillez nous retourner les documents demandés, complétés et signés :

Avant le 30 novembre 2026

Coordonnées de l'exposant :

- Nom / Prénom : ……
- Raison sociale / Enseigne : ……
- Adresse : ……
- Code postal : …… Ville : ……
- Tél fixe : …… Tél mobile : ……
- E-mail : …… @ ……
- Site internet : ……
- Statut de l'exposant (fournir les justificatifs nécessaires)
- SIRET : N° ……

☐ Auto ou micro-entrepreneur
☐ Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés
☐ Inscrit au Répertoire des Métiers
☐ Artiste adhérent à la Maison des Artistes : N° ……

Renseignements sur la société (pour les personnes morales)

Statut juridique de la société : ……

Produits proposés (Créateur ou Artisan)
Secteur d'activité principal :
☐ Accessoire de mode ☐ Alimentation ☐ Arts de ta table
☐ Bijouterie ☐ Décoration ☐ Jeux, jouets
☐ Peinture / Caricature ☐ Autres (à préciser) ……

Merci de nous fournir une sélection de vos produits en photo couleur

Les dossiers incomplets ne seront pas recevables.

CONTACT :
Mairie de Saint-Trojan-les-Bains - Service Culture et Communication
communication2@saint-trojan-les-bains.fr - 05 46 76 00 30

REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOEL SAINT-TROJAN-LES-BAINS
EMPLACEMENTS ET HEURES DU MARCHE
DÉBALLAGE PENDANT LE MARCHE

Article 1er :
Le fonctionnement du Marché de Noël est soumis au contrôle de la commune de Saint-Trojan-les-Bains, en charge d'attribuer les emplacements.

Article 2 :
Le Marché de Noël se déroulera le **samedi 12 décembre 2026 de 8h00 à 13h00**, aux exposants professionnels. Les emplacements devront être libérés pour 14h30. Les véhicules ne seront pas autorisés sur les emplacements.

DROITS D'INSCRIPTION
Article 3 :
Tout commerçant ou marchand désirant obtenir une location d'un emplacement devra en faire la demande écrite, à l'aide de ce document téléchargeable sur le site de la mairie.

Les tarifs des droits de place sont fixés par délibération du Conseil Municipal et sont les suivants :

Foodtruck : 28 €

Emplacement (tivoli non fourni) : 7,20 € (4 mètre linéaire) + 2,40 € le mètre supplémentaire

Article 4 :
Il sera établi une liste sur laquelle seront inscrits les commerçants abonnés avec leur nom, coordonnées complètes, nationalité, profession, statut et produits vendus. Celle-ci sera visée par Monsieur le Maire.
Les professionnels devront fournir :
- La carte de commerçant non sédentaire en cours de validité,
- Pour les exploitants agricoles, l'attestation MSA en cours de validité,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle,
- Un KBIS de moins de 3 mois.

EMPLACEMENT DES COMMERCANTS – OCCUPATION – CESSION

Article 5 :
Après avis de la commission des élus, il sera attribué aux commerçants qui en font la demande un emplacement fixe, tenant compte des produits vendus. Le commerçant devra respecter l'emplacement défini qui lui sera défini en amont.

Article 6 :
Après la date d'ouverture du marché, aucun demandeur ne pourra faire prévaloir son ancienneté pour exiger un emplacement déjà attribué.

Article 7 :
Information : Ne sont pas fournis : les tivolis, les tables ect... Seule l'électricité pour les foodtrucks est fournie.

Article 8 :
Les emplacements occupés par les commerçants devront être bien tenus et rendus très propres. Aucun dépôt (cartons, marchandises invendues, …) ne devra rester sur le domaine public après le départ des commerçants, qui devront emporter les déchets avec eux et laisser un sol propre.

Déclaration sur l'honneur :
Je, soussigné(e) ……., certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et avoir pris connaissance du réglement.
En cas de fausse déclaration, je m'expose à l'exclusion immédiate et définitive du Marché de noël de Saint-Trojan-les-Bains (sans dédommagement, ni contrepartie).

Date: Signature :
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Conformément à la loi «informatique et libertés» N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vos données seront traitées conformément à la politique de confidentialité de la commune de Saint-Trojan-les-Bains consultable sur le site de la https://www.saint-trojan-les-bains.fr/ .Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement en contactant le délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : communication@saint-trojan-les-bains.fr